



Gestion territoriale

La gestion territoriale sur le bassin Adour-Garonne

Quels enjeux ?

Une gestion territoriale locale et intégrée : Pour quels objectifs ?



- Pour une approche de toutes les problématiques de l'eau (qualité, quantité, crues, milieux aquatiques, patrimoine,...)
- Pour reconquérir le bon état des eaux (rivière, nappe, lac)
- Pour s'appuyer sur une logique de bassin versant ou aquifère
- Pour mettre autour de la table tous les acteurs concernés
- Pour mettre en place une structure de concertation locale

La gestion territoriale sur le bassin Adour-Garonne

Comment répondre à ces enjeux?

Des conditions à remplir pour une pleine réussite de la gestion intégrée locale

- Pertinence physique du territoire
- Pertinence d'enjeux multiples liés à l'eau
- Adhésion et prise de conscience collective chez les acteurs locaux et les partenaires institutionnels
- Présence d'un porteur de projet fédérateur
- Mise en œuvre d'une animation active

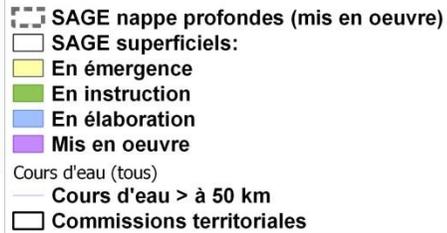
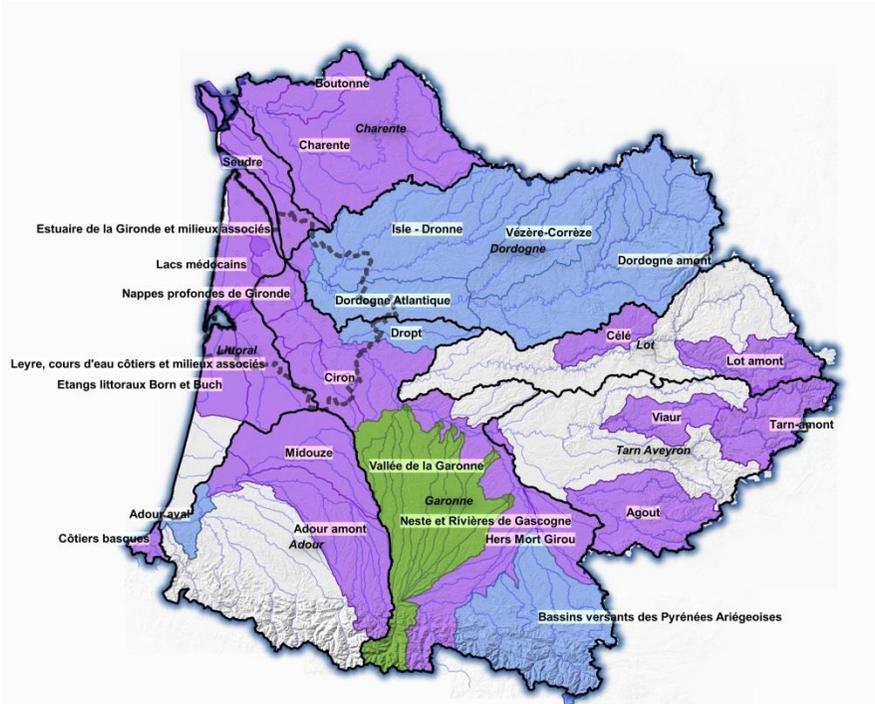
Des outils à la disposition des acteurs de l'eau :

- **Planification : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)**
- **Programmation : Contrat de rivière / Contrat de progrès territorial**

Les contrats et les SAGE au 31/12/2020



Etat d'avancement des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) au 31/12/2020 sur le bassin Adour-Garonne

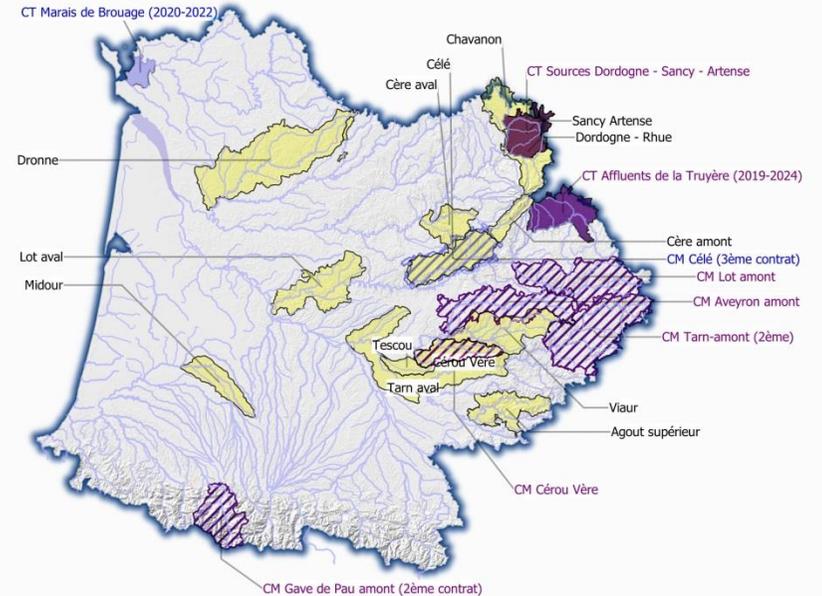


0 50 km

Réalisation : agence de l'eau Adour-Garonne - DIEEM - BAMAC - 01/2021
Sources : IGN2019, Gest'eau, AEAG



Contrats de progrès territoriaux et contrats de milieux sur le bassin Adour-Garonne Situation au 30/12/2020



0 50 km



Réalisation : agence de l'eau Adour-Garonne - DIEEM - BAMAC - 01/2020
Sources : Gest'eau, AEAG, IGN 2019

Renforcer sur les territoires notre influence auprès des acteurs de l'urbanisme

+ 1,5 M d'Habitants en Adour-Garonne d'ici 2040

- Aider à mieux prendre en compte les thèmes de l'eau dans les documents d'urbanisme (SCoT, PLUi)
- Acculturer les acteurs de l'urbanisme sur l'eau



La gestion territoriale sur le bassin Adour-Garonne

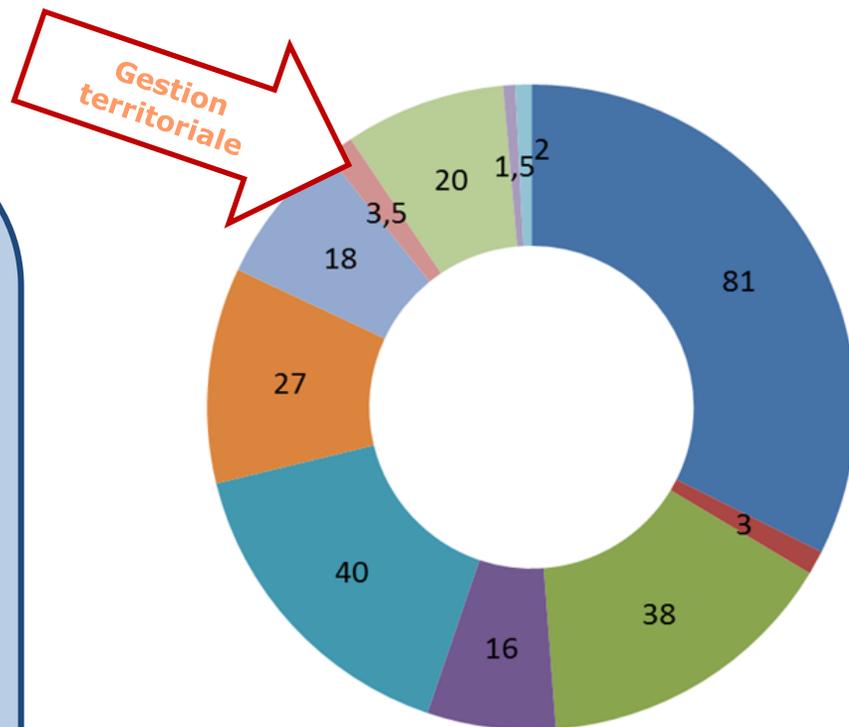
Quelles actions mettre en
œuvre et avec quels moyens?

Le 11^e programme : Ligne 29

- Avec des taux d'aide de 50 à 70%
- Avec des bonifications de 20% ou des dérogations sur les opérations prioritaires des contrats de progrès territoriaux

- Animation territoriale d'outils de gestion intégrée (SAGE, contrat de rivière, contrat de progrès territorial)
- Sensibilisation et communication pour un outil de gestion territoriale
- Etude de gestion intégrée
- Programme d'actions avec les 3 agences d'urbanisme du bassin Adour-Garonne (AUAT, a-urba, AUDAP)
- Mission « Eau et Urbanisme » portée par un département, une association de professionnels d'urbanisme ou un CAUE

Un budget moyen annuel de 3,5 M€



Répartition des dotations annuelles moyennes en M€



MERCI DE VOTRE ATTENTION

